https://acdn.net/spip/spip.php?article1201

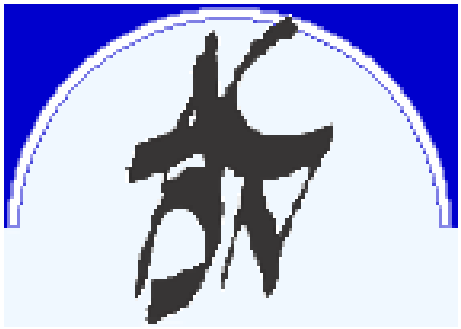

La Pandémie En Marche

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : lundi 23 mars 2020

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Echange de courriels avec le député de la Seine maritime, Damien Adam, et sa collaboratrice parlementaire, Aline Boucault, à propos de l'article paru le 18 mars sur le site d'ACDN : "Les morts du coronavirus iront seuls au cimetière"

***

De : Damien Adam <Damien.Adam@assemblee-nationale.fr>
Envoyé : jeudi 19 mars 2020 11:36

Nous comprenons que cela soit une décision très dure, malheureusement l'urgence sanitaire nous impose cette rigueur. Si vous avez un enterrement d'une personne proche, certains complexes funéraires acceptent 5 personnes.

Cordialement,

Aline Boucault
Collaboratrice parlementaire de Damien ADAM, Député de Seine-Maritime

***

Réponse

De : acdn <acdn.france@orange.fr>
Envoyé : jeudi 19 mars 2020 16:06
À : 'Damien Adam' ; 'aline.boucault'

Madame,
Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre sollicitude et vous en suis fort obligé.

Par bonheur pour moi, je n'ai pas encore de personne proche à enterrer, et mes proches n'ont pas non plus à s'en charger pour moi. Toutefois, si cela advenait, je dois vous dire que ma famille, même limitée à mes descendants directs et parents les plus proches, ne tiendrait dans aucun "complexe funéraire" accueillant 5 personnes.

Quant à "l'urgence sanitaire", il eût été utile que le gouvernement s'en occupât sensiblement plus tôt. Par exemple quand la ministre de la Santé alerta le Président de la République, le 11 janvier, ou le Premier ministre, le 30 janvier. Bien plus tôt encore, il aurait fallu répondre aux demandes des personnels soignants qui soulignaient la dégradation des conditions d'accueil et de soins dans les hôpitaux publics.

Maintenant, Monsieur Damien Adam, puisque vous êtes député de la Seine Maritime, vous devez connaître personnellement M. le Premier ministre. Je vous prie donc de lui soumettre les suggestions suivantes :

Copyright © www.acdn.net

1°) Commander au plus vite et en grand nombre des gants et des masques de protection de couleur noire, afin que les entreprises de pompes funèbres les mettent à la disposition des parents et amis d'un défunt qui souhaiteraient assister à son enterrement, accompagnés des consignes de protection qui s'imposent.

2°) En attendant que ces masques soient disponibles, distribuer aux entreprises funéraires une partie des 5 millions de masques chirurgicaux mis à disposition du ministère de la Santé par la ministre des Armées, et le reste à toutes les personnes qui en auront besoin du fait de leur contact avec le public.

3°) Assouplir les restrictions concernant les cérémonies funéraires.

4°) Examiner avec le ministre de l'Intérieur et les autres ministres la faisabilité d'un vote électronique pour les prochaines élections municipales.

5°) Suspendre les programmes d'armement nucléaire et préparer une offensive diplomatique en direction des Etats Dotés d'Armes Nucléaires en vue de convoquer, à Paris ou ailleurs, une conférence de négociations sur l'abolition des armes nucléaires et radioactives.

Enfin, Monsieur le député, à titre personnel, je vous invite à cosigner la Proposition de Loi visant à organiser un référendum d'initiative partagée sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires et radioactives.

Vous trouverez ICI toutes les informations utiles, dont la liste de ses signataires actuels, parmi lesquels trois députés de La République En Marche.

En l'attente.
Cordialement.

Jean-Marie Matagne
Président d'ACDN

[https://acdn.net/spip/local/cache-vignettes/L400xH67/quatre_gestes_simples-e76d8.jpg]

***

De : Damien Adam <Damien.Adam@assemblee-nationale.fr>
Envoyé : vendredi 20 mars 2020 13:53
À : acdn.france@orange.fr
Objet : RE : Les morts du coronavirus iront seuls au cimetière

Bonjour Monsieur Matagne,

concernant Madame Buzyn, elle a éclairci ses propos :

"Lorsque j'ai appris l'émergence du Coronavirus en Chine, j'ai eu l'intuition qu'une épidémie pouvait se profiler et ne pas se cantonner à la Chine. C'est vrai, j'ai exprimé mon inquiétude depuis le premier jour parce que c'était mon rôle. J'ai reçu le soutien immédiat du président de la République et du Premier ministre. Ainsi, très tôt, nous avons considéré le virus comme une menace sérieuse. Sans délai, nous avons organisé des réunions de travail autour du Premier ministre, avec le Directeur Général de la Santé, pour analyser et préparer la réponse sanitaire le cas

échéant. Et des conseils de défense autour du Président.

J'en prends pour preuve le rapatriement organisé par l'Etat pour les Français expatriés de Wuhan dès le 28 janvier 2020, en prenant toutes les mesures de confinement qui s'imposaient. Nous avons été le seul pays européen à organiser une telle opération. Et lorsque les premiers malades ont été identifiés sur le territoire français, parce que nous étions préparés, nous avons su réagir, et empêcher le virus de circuler. Depuis le premier jour, nous avons ainsi préparé la stratégie de ralentissement de l'entrée en phase épidémique.

En janvier, il n'y avait aucune alerte sérieuse de l'OMS, aucun consensus entre les médecins, les avis n'étaient pas unanimes quant à la diffusion possible en tant que pandémie du Coronavirus. Nous avons cependant toujours choisi de prendre en compte les hypothèses les plus sévères.

Il est vrai que je me suis adressée au Premier ministre en lui disant « si la France en arrive à être touchée par un pic épidémique alors il se pourrait que les municipales ne puissent pas se tenir ». Je tiens à le préciser car toutes les mesures anticipées ont été mises en oeuvre pour assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens et ce sont les avis et les faits scientifiques qui ont - à chaque étape - fondé les décisions prises par le Gouvernement. J'en suis totalement solidaire.

Les propos, recueillis en pleine crise, doivent être pris dans leur contexte. Je regrette l'utilisation du terme de « mascarade », qui dans mes propos concernait le fait de débuter des discussions de fusions de listes électorales dans le contexte que l'on connait. Je regrette la tonalité de cet article et l'utilisation qui en est faite en cette actualité où tout le pays doit être tourné vers la gestion de crise."

Concernant les masques et les gants :

La stratégie de l'approvisionnement en masques est de fournir en priorité les professionnels de santé dans les régions où le virus circule le plus activement. Les approvisionnements sont en cours, avec acheminement de 12M de masques vers les officines, et plusieurs millions vers les hôpitaux.

Pour les professionnels de santé en ville et dans les établissement et professionnels de l'aide à domicile, les pharmacies sont livrées. Conformément à la stratégie annoncée, les professionnels peuvent s'y rendre pour les récupérer.

Les consignes vont être données aux pharmaciens. Les régions les plus touchées par le coronavirus étant alimentées en premier.

Les masques sont réservés en priorité pour l'hôpital et la médecine de ville et de campagne, en particulier pour les généralistes et les infirmières.

L'article 7 de l'arrêté du 16 mars 2020 prévoit

« . - Des boîtes de masques de protection issues du stock national peuvent être distribuées gratuitement par les pharmacies d'officine mentionnées en fonction des priorités définies au niveau national pour faire face à la crise sanitaire et des stocks disponibles :
« - médecins généralistes et médecins d'autres spécialités ;
« - infirmiers ;
« - pharmaciens ;

Copyright © www.acdn.net

« - masseurs-kinésithérapeutes ;
« - chirurgiens-dentistes ;
« - prestataires de services et distributeurs de matériel mentionnés à l'article L. 5232-3 du code de la santé publique ;

Cette stratégie de gestion et d'utilisation maîtrisée des masques sera mise en place dans les zones où le virus circule activement.

La liste de ces zones sera actualisée en tant que de besoin par le Ministère au vu des indicateurs épidémiologiques quotidiens. Elle est consultable sur le site de Santé Publique France.

*Tableau des zones de circulation active au 17/03/2020

Par rapport aux cérémonies funéraires, le Haut Conseil de la santé publique a transmis son avis, la sécurité avant tout.

Concernant le vote du second tour :

La France traverse depuis quelques semaines une crise majeure sur le plan sanitaire. Face au caracte re pathoge ne et contagieux du virus Covid-19, Le Gouvernement propose donc aujourd'hui un projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, qui comprend entre autre la de cision de reporter le second tour des e lections municipales, communautaires et me tropolitaines de Lyon au mois de juin 2020.

Il est nécessaire de souligner le fait que le report ne touche pas l'ensemble des communes. De faite a l'issue du premier tour des e lections municipales organise es dans 35 065 communes, les conseils municipaux ont e te inte gralement renouvele s dans 30 143 d'entre elles. Dans 3 253 communes, seule une partie du conseil municipal a pu e tre e lue ; il n'y a eu aucun e lu dans 1 669 communes ou secteurs. Le projet de loi prend acte de ces re sultats et des e lections acquises au premier tour dans la tre s grande majorite des communes de France.

Mais, dans le contexte de la crise sanitaire aigu e qui se vit depuis quelques jours, le gouvernement est contraint de prendre une mesure de suspension et de report d'un deuxie me tour de scrutin justifie par les circonstances exceptionnelles ne es de la propagation du virus Covid-19 et des mesures qu'il est ne cessaire de mettre urgemment en oeuvre pour faire face efficacement au danger qu'il repre sente pour la sante publique.

Enfin, le report envisage est strictement encadre dans le temps, puisque le second tour doit se tenir dans un de lai de trois mois. Des garanties pre voit que le Parlement se verra communiquer au plus tard le 10 mai 2020 par le Gouvernement un rapport e manant de scientifiques lui permettant d'e valuer l'e volution de l'e pide mie et les risques sanitaires attache s.

Le Conseil d'Etat dans un avis sur ce projet de loi datant du 18 Mars 2020, estime qu'en l'e tat et au e gard des circonstances qui le justifient, le de lai de report du second tour apparai t proportionne et justifie, a titre exceptionnel.

Concernant l'armement nucléaire, le Président appelle au respect strict du traité de non-prolifération nucléaire. Il propose aussi un agenda crédible de désarmement nucléaire (interdiction de la production de matières fissiles pour les armes, universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc).

Copyright © www.acdn.net

Cordialement,

Aline Boucault
Collaboratrice parlementaire de Damien ADAM, Député de Seine-Maritime
aline.boucault@clb-an.fr

***

Le 22 mars 2020

Madame,
Monsieur le député,

Je vous remercie de votre réponse circonstanciée, à laquelle je souhaite répondre à mon tour de façon encore plus circonstanciée.

Concernant les propos de Madame Buzyn,

Je prends acte des précisions de Madame la ministre, qui modifient le sens et la portée de ses précédents propos rapportés dans l'article du *Monde*. Elles attestent sans doute que ses informations, qui remontent d'après elle à un blog anglophone du 20 décembre 2019, l'inquiétude qu'elle a exprimée « dès le premier jour », dit-elle, et l'alerte adressée par elle le 11 janvier au Président de la République, ne sont pas restées sans effet, dans la mesure où elles ont abouti le 28 janvier au premier rapatriement de Français de Wuhan.

Toutefois, elles n'expliquent pas pourquoi ce rapatriement ne s'est pas accompagné de mesures prévisionnelles à destination de l'ensemble des Français de métropole et d'outre-mer. Elles n'expliquent pas l'absence de décisions cruciales, dont on constate chaque jour les effets catastrophiques, et l'impréparation manifeste de la France, contre laquelle le Professeur Jérôme Salomon, directeur général de la Santé depuis janvier 2018 (et donc en première ligne contre la pandémie de Covid-19), avait pourtant alerté Emmanuel Macron en 2016, avant même son élection. (*Cf.* Libération, 20 mars 2020)

Les mesures les plus urgentes et les plus efficaces auraient sans doute été la commande massive de tests de dépistage du Coronavirus, le recensement exhaustif des masques de protection sanitaire disponibles (y compris les « réserves stratégiques »), leur ventilation dans les hôpitaux et leur mise à la disposition immédiate des personnels de santé, la commande en grand nombre de masques supplémentaires pour répondre à tous les besoins dès que la nécessité s'en ferait sentir, le recensement systématique et la multiplication de lits hospitaliers de réanimation.

Certes, il est toujours plus facile de voir après coup que de voir à l'avance ce qu'il aurait fallu faire. Mais ne dit-on pas que « gouverner, c'est prévoir » ? Et le gouvernement français n'était-il pas particulièrement à même de prévoir un tel développement ?

Le 23 février 2017, les autorités chinoises inauguraient à Wuhan le laboratoire P4, *"fruit d'une étroite coopération franco-chinoise"* en présence de Bernard Cazeneuve, notre Premier ministre de l'époque. *"Il accroîtra considérablement la capacité de la Chine à conduire des recherches de pointe et à réagir efficacement à l'apparition de maladies infectieuses qui menacent les populations de l'ensemble du globe"*, disait alors M. Cazeneuve.

Copyright © www.acdn.net

"L'objectif est de pouvoir traiter des situations hautement pathogènes, c'est-à-dire à haut risque de contamination, dans les meilleures conditions. On a bien vu l'importance de ce genre de laboratoire avec l'épidémie d'Ebola", précisait de son côté la ministre de la Santé Marisol Touraine, également en déplacement en Chine. *"Cette coopération s'accompagne évidemment de protocoles de sécurisation et de protection, pour faire en sorte que la gestion de ce laboratoire bénéficie à l'ensemble de la communauté internationale",* disait encore Mme Touraine.

Cf. Dépêche AFP du 23.02.2017, *"Epidémies : nouvelle étape pour le premier laboratoire P4 chinois"*

Mais si la Chine a su finalement en tirer parti, en quoi ce laboratoire P4 de Wuhan, et à plus forte raison celui de l'Inserm à Lyon, *"considéré comme l'un des meilleurs du monde"*, qui lui avait servi de modèle, ont-ils bénéficié à la France ? **En rien.**

Et pourtant, Madame Buzyn ne pouvait pas ne pas être au courant, puisque son mari, Yves Lévy, alors PDG de l'INSERM, président de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, et co-président français du comité chargé du suivi de l'accord franco-chinois de coopération en matière de prévention et de lutte contre les maladies infectieuses de 2004, était dans la délégation accompagnant Bernard Cazeneuve et Marisol Touraine à Wuhan.

La comparaison avec ce que nos voisins allemands ont su faire, sans ces atouts, pour prévenir l'expansion de l'épidémie dans une population dont la densité est double de la nôtre, est accablante. Si le taux de létalité parmi les victimes du coronavirus est 11 fois moindre chez eux que chez nous (0,2% contre 2,2%), c'est sans doute qu'ils ont multiplié d'entrée de jeu les tests de contamination et distribué largement des masques de protection, c'est aussi qu'ils disposent de 25 000 lits spécialisés contre quatre fois moins en France, pour une population de 83 millions d'habitants, supérieure seulement de 16 millions à celle de la France.

Concernant les masques et les gants :

Vous dites :

"La stratégie de l'approvisionnement en masques est de fournir en priorité les professionnels de santé dans les régions où le virus circule le plus activement. Les approvisionnements sont en cours, avec acheminement de 12M de masques vers les officines, et plusieurs millions vers les hôpitaux.

"Pour les professionnels de santé en ville et dans les établissements et professionnels de l'aide à domicile, les pharmacies sont livrées. Conformément à la stratégie annoncée, les professionnels peuvent s'y rendre pour les récupérer."

Mais voici ce que le Dr Jean-Paul Hamon, médecin généraliste, président de la Fédération des médecins de France, déclarait le 19 mars 2020 aux JT de France 3 et de France 2 : *« On n'est absolument pas protégé. On a des masques chirurgicaux qui sont des vraies passoires et les masques FFP2 qu'on nous promet depuis je ne sais combien de temps n'arrivent toujours pas. Cette administration-là devra rendre des comptes, parce qu'elle n'a pas été foutue de protéger les professionnels de santé. »* Il est lui-même contaminé au Coronavirus et confiné, ce qui ne favorise pas vraiment ses interventions médicales. Combien de soignants sont-ils aujourd'hui dans ce cas ou vont-ils l'être demain ?

Vous dites encore :

Copyright © www.acdn.net

"Les consignes vont être données aux pharmaciens."

Mais la première de ces consignes, je l'ai appris avant-hier dans une pharmacie où j'ai dû me rendre après trois jours de confinement complet, c'est de leur interdire la distribution ou la vente de masques à tous leurs clients. C'est d'ailleurs depuis avant-hier seulement que les pharmaciens concernés disposent personnellement de deux masques chirurgicaux par jour.

Et voici comment on protège les ouvriers contraints à travailler dans le secteur de la construction et du bois, d'après un communiqué de leur Fédération nationale CFDT en date du 20 mars :

« Aujourd'hui, 3 jours après l'annonce du Président de la République, « nous sommes en guerre contre le Covid-19, restez chez vous », des entreprises du BTP, des négoces de matériaux, de l'industrie cimentière ont été informées qu'elles n'étaient pas éligibles aux dispositifs du chômage partiel et ont été sommées de rappeler les salarié.e.s pour ouvrir les chantiers, les magasins de négoce, relancer les fours dans les cimenteries...

« Dans trop d'entreprises de nos secteurs, l'organisation du travail n'a pas été modifiée pour combattre la propagation de l'épidémie, par absence de prise de conscience ou du fait d'une pénurie des équipements de protection : il n'y a pas de masques, pas de gants, pas de gel hydroalcoolique, pas de respect des gestes barrières, pas de distanciation sociale... par exemple les ouvriers se déplacent sur les chantiers dans le même véhicule, se changent ou mangent dans les mêmes vestiaires ! Les espaces de travail sont restreints et partagés par plusieurs corps de métiers qui interagissent en proximité... »

Que dire du sort des camionneurs, des postiers, des caissières de supermarchés, des buralistes, des commerçants restés ouverts, des livreurs, des aides à domicile (quoique "éligibles" au port du masque d'après ce que vous dites), des personnels et des pensionnaires des EHPAD, des policiers chargés de faire respecter les mesures de protection par les autres citoyens... ?

Hier (21 mars), on apprenait qu'en 2013, la France disposait en permanence d'un stock de 1,4 milliard de masques de protection. Ils n'étaient plus, paraît-il, que de 145 millions au début de l'épidémie du Coronavirus, soit deux par Français. Et c'est hier seulement que le ministre de la Santé annonce avec satisfaction qu'il vient de commander 250 millions de masques. N'est-ce pas ce qui aurait dû être fait depuis au moins deux mois ?

Permettez-moi donc, Madame et Monsieur le député, de souligner que ni les "éléments de langage" ni les effets d'annonce ne suffisent à masquer les pénuries de matériel et les contradictions flagrantes entre consignes gouvernementales. Hier soir encore, la ministre des Armées, au début du Journal Télévisé de France 2, conjurait les Français de respecter rigoureusement la consigne « Restez chez vous ! » ; à la fin du même JT, elle les conjurait de se rendre au travail pour faire tourner l'économie ! Comprenne qui pourra !

Il faudra tirer au clair les responsabilités respectives du gouvernement actuel, de ses prédécesseurs, et aussi des simples citoyens. Mais sans perdre de vue qu'on leur a donné une semaine [même pas : quatre jours !] entre la première et la seconde intervention télévisée du Président de la République et en fait moins de 24 heures, du dimanche soir 15 mars, « soirée électorale » presque traditionnelle, au lundi soir 20h (« déclaration de guerre » du Président au coronavirus) pour réaliser l'ampleur et la gravité de la crise. Puis une nuit de rumination, et quelques heures de branle-bas le mardi matin pour se « rendre au front », c'est-à-dire « entrer en confinement » avant midi. Cette transition fut d'une brutalité inouïe.

Les comportements « irresponsables » qu'on reproche aux Français et qui servent de motif ou de prétexte à leur « serrer la vis », ne s'expliquent sans doute pas tant par l'incivisme réel de certains que par le caractère inouï,

Copyright © www.acdn.net

invraisemblable, ahurissant, de cette crise, l'incrédulité qu'elle a engendrée hors des sphères responsables, l'imprécision et les contradictions entre consignes de confinement - terme que le Président a d'ailleurs évité de prononcer en dépit de sa « déclaration de guerre ». Malgré l'exemple inquiétant de nos voisins italiens, beaucoup de nos concitoyens avaient peine croire à la gravité de la menace. Tout comme ils ne croient pas à la réalité de la menace nucléaire, quand les savants atomistes de Chicago affirment que nous n'avons jamais été aussi près de l'Apocalypse, et que 100 secondes symboliques seulement nous en séparent.

Concernant les cérémonies funéraires

Vous dites : *"le Haut Conseil de la santé publique a transmis son avis, la sécurité avant tout."* Et ça s'arrête là. Argument d'autorité, donc. Mais ce n'est pas parce qu'il est dit *Haut* que le Conseil de la santé publique a nécessairement raison dans tous les cas.

Vous dites : *« la sécurité avant tout ! »* Nous sommes d'accord. Il faut donc commencer par dépister sérieusement le coronavirus, vérifier aussi souvent que nécessaire qui est contaminé ou contagieux et qui ne l'est pas. Et distribuer des masques à tous les Français. Leur recommander « les quatre gestes simples » et le confinement dans toute la mesure du possible (il faut quand même qu'ils mangent et se soignent). Mais laissez-les au moins naître et mourir en paix.

Autorisez le père d'un enfant à assister à sa naissance, à l'accouchement de sa compagne. C'est un grand moment, ils doivent pouvoir le vivre ensemble ; moment souvent douloureux pour la mère, elle doit pouvoir compter sur la présence affectueuse et le soutien du père. Cette présence facultative mais possible est un immense progrès de notre civilisation, il doit être préservé. Quelle raison liée au coronavirus pourrait-elle donc le remettre en cause ? Le médecin accoucheur, la sage-femme, les infirmières peuvent approcher la parturiente - cela va de soi ! - alors pourquoi pas le père, avec l'équipement et les mesures de précaution appropriées ?

A l'autre bout de la vie, laissez les proches et les amis d'un défunt l'accompagner dans son dernier voyage. Pourvu qu'ils respectent, là encore, les « gestes simples » et pour faire bonne mesure, qu'ils soient équipés de masques et de gants. Nous ne sommes pas des sauvages, tout de même ! (Ou bien restons-le, puisque « les sauvages » ont des rituels d'enterrement qu'ils respectent, eux !).

Je vous le redis donc et vous prie instamment, Monsieur le député, de transmettre au Premier ministre cette objurgation (entendez le mot comme vous voudrez) :

[-] Le gouvernement devrait commander au plus vite et en nombre suffisant des gants et surtout des masques de protection *de couleur noire,* que les entreprises de pompes funèbres mettront à disposition des parents et amis d'un défunt, s'ils veulent assister à son enterrement. De sorte que chacun d'eux puisse *faire son deuil* comme il l'entend, et porter ce masque et ces gants à la fois comme un *signe de deuil* et comme une barrière de protection supplémentaire pour le cas où il lui arriverait malencontreusement de ne pas respecter le mètre de distance, qui reste la règle, bien entendu.

[-] En attendant que ces masques soient disponibles, le gouvernement devrait distribuer aux entreprises funéraires une partie des 5 millions de masques chirurgicaux mis à disposition du ministère de la Santé, depuis le 18 mars, par la ministre des Armées.
Après tout, on peut considérer que tous les morts en cette période de confinement, victimes ou pas du coronavirus, sont "morts pour la patrie". En tout cas, à cause d'elle. S'ils ne prétendent pas aux funérailles des « héros », ils ont au moins le droit de ne pas finir comme Mozart, accompagné d'un chien à la fosse commune... du moins à ce qu'on dit.

Copyright © www.acdn.net

Concernant le vote du second tour :

C'est une bonne chose qu'il soit reporté. C'en eût été une autre si le 1e tour l'avait été aussi ; mais voilà, il a eu lieu (et j'ai moi-même voté). Cela ne dispense pas pour autant les autorités d'étudier la mise en oeuvre d'une forme de vote qui peut se pratiquer même en période de confinement : le vote électronique.

D'autant plus que
[-] comme vous l'indiquez, le 2e tour des élections municipales ne concernera plus que 4922 communes ou secteurs de vote sur 35 065 ;
[-] le ministère de l'Intérieur dispose évidemment d'informaticiens rompus à l'exercice, surtout après la mise en oeuvre de la première phase du Référendum d'Initiative Partagée sur les Aéroports de Paris ;
[-] le confinement pourrait bien ne pas être terminé en juin ;
[-] à l'avenir, la France risque de connaître de nouveaux épisodes de confinement, car les accidents, voire les attaques bactériologiques pourraient se répéter.

Concernant l'armement nucléaire :

Vous dites que *« le Président appelle au respect strict du traité de non-prolifération nucléaire ».* C'est faux. Il n'appelle à rien du tout et il ne le respecte pas lui-même.

La France a déposé le 2 août 1992 à Moscou, et le 3 août à Londres, l'instrument de son adhésion au Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP), en vigueur depuis 1970.

L'article 6 du TNP stipule que *« chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».*

La Cour Internationale de Justice (CIJ) a confirmé à l'unanimité, dans son avis consultatif du 8 juillet 1996 à l'ONU, qu'il existe bien *« une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. »*

Le Président de la République est donc tenu de proposer aux Etats Dotés d'Armes Nucléaires "des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace". **L'a-t-il fait ? Non. C'est donc ce que nous lui demandons de faire.**

En effet, contrairement à ce que vous affirmez, "l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes, l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc." ne constituent pas du tout "un agenda crédible de désarmement nucléaire". C'est au contraire un moyen pour la France et les quatre autres EDAN (USA, Russie, Royaume Uni et Chine) de conserver leurs armes, de repousser leur désarmement ad vitam aeternam (ainsi, le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires, TICEN, signé en 1996, attend toujours d'entrer en vigueur 24 ans plus tard...) tout en s'efforçant d'empêcher de nouveaux Etats d'accéder à ces armes - sans d'ailleurs y parvenir, comme le prouvent Israël, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord. Et la liste pourrait bien s'allonger.

S'il se refuse à appliquer l'article 6 du TNP, le Président de la République devrait consulter les Français et leur poser la question : *« Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et*

Copyright © www.acdn.net

d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ? » Nous en connaissons le résultat, d'après un sondage de l'IFOP : 85 % des Français répondraient OUI.

Ces armes sont des armes de crimes contre l'humanité, comme l'a formellement déclaré l'ONU dans sa résolution du 24 novembre 1961. Et c'est une ligne Maginot. Les Français en ont conscience.

Mais pourquoi, direz-vous, invoquer les armes nucléaires à propos du coronavirus ?

Première raison : le coronavirus, comme n'importe quel virus mortel, peut être considéré lui aussi, sur le plan stratégique, comme une arme de destruction massive, ou plutôt, d'extermination individuelle et de déstructuration sociale. La situation dans laquelle il plonge nos sociétés à l'échelle mondiale prouve sa redoutable efficacité. Le fait qu'il se répande accidentellement ne change pas cette nature. On pourrait d'ailleurs imaginer que la pandémie actuelle résulte d'une fuite accidentelle survenue dans un laboratoire P4 - par exemple justement celui, franco-chinois, de Wuhan. Ce n'est apparemment pas le cas puisqu'on a découvert le coupable : le pangolin, animal typique de la Chine. Si le coupable n'a pas pu être arrêté ni traduit en justice, c'est qu'il avait été mangé. Mais c'est indéniable : doté du même caractère meurtrier, le coronavirus ne peut être arrêté par les armes atomiques, qui par conséquent ne peuvent pas nous en protéger, pas plus que du terrorisme. C'est une leçon à retenir.

Ensuite, il n'y a aucun sens pour la France à mener d'un côté une « guerre sanitaire » contre ce virus mortel, tout en préparant de l'autre, *« en même temps »*, une guerre nucléaire, en contradiction absolue avec ses valeurs, sa devise républicaine, ses engagements internationaux, sa propre constitution, et le bon sens le plus élémentaire, puisqu'il s'agirait alors, ni plus ni moins, d'un vaste suicide collectif.

Il n'est donc pas acceptable que la ministre des Armées ait retenu pendant des semaines une partie de son stock de masques de protection et qu'elle veuille, en pleine période de mobilisation contre le coronavirus *« **continuer à assurer nos missions essentielles,*** opérationnelles et de soutien, qui permettent à **la dissuasion nucléaire,** aux opérations extérieures, à l'administration du ministère ou à **la conduite des programmes d'armement** d'être menées au niveau de performance qu'elles exigent ».

Je réitère donc ma demande au Premier ministre, et je vous prie, Monsieur le député, de la lui transmettre :

[-] **Suspendez immédiatement tous les programmes de développement de ces armes ; assurez-vous et assurez-nous que les entreprises qui les produisent soient toutes fermées** pendant toute la durée du confinement, et faites en sorte qu'elles le restent par la suite, de même que celles qui produisent et qui vendent à l'Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis les armes dont ils se servent pour massacrer la population yéménite, enfants compris.

On peut à la rigueur comprendre des erreurs de gestion dans une crise sanitaire comme celle que nous connaissons actuellement, même graves. Mais poursuivre dans le même temps la fabrication d'engins de mort comme ceux que je viens de citer, et employer dans les deux cas le même motif de « protection de la nation » pour s'en justifier, c'est une hypocrisie intolérable. Ce n'est plus une erreur, ce n'est pas une faute. **C'est un crime.**

Je ne peux croire que le gouvernement continue sur cette voie. Il se disqualifierait définitivement pour en appeler à la générosité, la compréhension, la solidarité, l'humanité de la nation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments civiquement distingués.

Copyright © www.acdn.net

Jean-Marie Matagne

[https://acdn.net/spip/local/cache-vignettes/L400xH67/quatre_gestes_simples-e76d8.jpg]

POST-SCRIPTUM, lundi 23 mars 2020, 14h.

Je reçois à l'instant le témoignage suivant. Connaissant la personne qui l'envoie, j'en garantis l'authenticité :

Bonjour et merci pr les infos.
Je vous souhaite à tous une belle journée
Ce matin j'ai croisé un de mes voisins, seul, handicapé et je pense avec des difficultés pr écrire. Sans imprimante, il n'a pas fait d'attestation manuscrite pr se rendre chez le dentiste. A son retour, à pied, les gendarmes du Château l'ont verbalisé . Je suis fumasse, il a pris 135Euros. Il a montré aux gendarmes son papier de rendez vous pour ce jour, avec l'heure. Ils n ont rien voulu savoir. De plus il sortait juste de chez le dentiste. Je lui ai déposé des attestations devant sa porte, mais le mal est fait. . Et je lui remplirai si nécessaire.
La tâche n'est pas aisée pour les gendarmes, OK, mais un peu de discernement serai bienvenu parfois bor... d... m...!!!
#pôdutoucontente!

Copyright © www.acdn.net